



Brive la Gaillarde, le 24 août 2022

Mairie de Cosnac  
Monsieur Gérard SOLER  
Maire  
155 rue du 19 Mars 1962  
19360 COSNAC

Objet : Arrêt du PLU

*Dossier suivi par Anaïs CUQUEL.*

Monsieur le Maire,

En tant que Personne Publique Associée, le Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive (SEBB) a reçu le 24 mai 2022, le projet d'arrêt du PLU de votre commune conformément aux articles L.153-16 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme.

Après examen du dossier, le Syndicat n'a pas d'observations à formuler. Ce projet de PLU tel que présenté dans sa phase d'arrêt, réaffirme son rôle de polarité urbaine au sein du territoire. Les orientations affichées s'inscrivent pleinement dans les objectifs et principes émis par le SCOT Sud Corrèze en vigueur.

En conséquence, le SEBB émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de PLU de la commune de Cosnac.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

**Le Président,**

**Christian PRADAYROL**

